

## Appel à projets citoyens pour la transition énergétique en Provence Alpes Côte d'Azur !

2015

### Mode d'emploi

#### Objet de cet appel à projet

**Offrir l'accompagnement du réseau Energie Partagée à tous les habitants, collectivités, entreprises, associations qui souhaitent développer un projet citoyen d'énergie\* en Provence Alpes Côte d'Azur, quelle que soit la filière et quel que soit le stade d'avancement.**

\* : projets d'Economies d'énergie, d'Efficacité énergétique, d'Energies Renouvelables

En répondant à cet appel, les porteurs de projets bénéficieront de :

- ✓ Un accompagnement personnalisé
- ✓ Une analyse de leur projet par des professionnels et des institutionnels aux domaines de compétences variés (mobilisation citoyenne mais aussi financement, réglementations, montage juridique, opportunité technique)
- ✓ Un programme de formations



#### L'ambition d'Energie Partagée

Énergie Partagée a été fondée en 2010. Notre conviction : **la transition énergétique ne réussira que si les citoyens sont impliqués et s'ils en bénéficient.**

Notre vision du système énergétique de demain est celle d'une consommation d'énergie réduite, grâce à l'application des principes de sobriété et d'efficacité et, pour couvrir cette consommation, d'une production intégralement basée sur les énergies renouvelables.

Elle est également celle d'une participation active de chaque citoyen et de chaque communauté humaine aux décisions et/ou aux actions nécessaires pour atteindre ces objectifs, dans une logique de partage spatial et temporel des investissements, des rentes et des bienfaits : entre les générations présentes et futures, dans l'esprit d'un véritable service public d'intérêt général permettant l'accès de l'énergie à tous sur le territoire concerné, intégrant aussi une solidarité énergétique internationale notamment envers les populations des pays les plus démunis.

## Un contexte favorable en Provence Alpes Côte d'Azur pour les projets citoyens d'énergie

Les potentiels d'énergies renouvelables en PACA sont importants (voir <http://energie-partagee.org/category/actualites/> ).

De plus en plus de citoyens et de collectivités souhaitent engager la transition énergétique tandis que nous sommes toujours plus nombreux à perdre confiance dans les circuits financiers habituels et à préférer investir notre épargne dans des projets locaux et éthiques.

Des projets pionniers ont ouvert la voie (voir <http://energie-partagee.org/les-projets/tous-les-projets/> ). Un apprentissage et une capitalisation de ces expériences se sont rapidement constitués grâce au réseau Energie Partagée. De nouveaux outils existent comme des guides au montage de projet (<http://energie-partagee.org/les-projets/comment-monter-un-projet/> )

Des évolutions législatives récentes telles que la *loi sur l'Economie Sociale et Solidaire*, les récents décrets d'application sur la *finance participative*, ou encore la future *loi de Transition Energétique pour une croissance verte* ouvrent de nouvelles perspectives à la participation des habitants et des collectivités au financement et à la gouvernance de la production d'énergies renouvelables.

En région PACA, l'énergie citoyenne est reconnue comme une innovation d'utilité publique! Elle est une des orientations du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie et de la Conférence Régionale sur la Transition Energétique. C'est pourquoi la Région et l'ADEME soutiennent les projets citoyens d'énergie.

Enfin, il existe un réseau national de partenaires techniques professionnels capables d'aider le développement des projets citoyens sur chacune de leur filière, à commencer par ceux dans notre région : Enercoop PACA, Energ'Ethique04, la SEM SEVE, le Geres, l'ALTE et d'autres.

**Alors...c'est le moment de se lancer !**

## Qu'est-ce qu'un projet citoyen d'énergie renouvelable?

La meilleure définition est d'aller voir sur le site internet <http://energie-partagee.org/> les projets que nous soutenons.



**Ces collectivités et ces citoyens participent au financement ET à la gouvernance de leurs projets. Ils sont les investisseurs majoritaires et maîtrisent les décisions pour assurer des retombées économiques et sociales locales dans l'intérêt de leur territoire.**

### Charte Energie Partagée



*Ancrage local*



*Finalité non spéculative*



*Gouvernance démocratique*



*Respect de l'environnement  
Economies d'énergie*

Un projet citoyen peut être à l'initiative d'habitants, d'associations, d'entreprises locales, de collectivités ou de sociétés de développement. Ceux-ci peuvent éventuellement être accompagnés par des prestataires spécialisés.

La participation citoyenne ne sert pas à faire accepter un projet aux riverains inquiets. Au contraire, la finalité est de susciter leur adhésion en les associant étroitement à l'analyse du bien-fondé et à la réalisation du projet, pour engager concrètement et localement la transition énergétique.

Deux outils sont au service de ces projets :

→ **Energie Partagée Association** qui appuie et oriente les porteurs de projet.

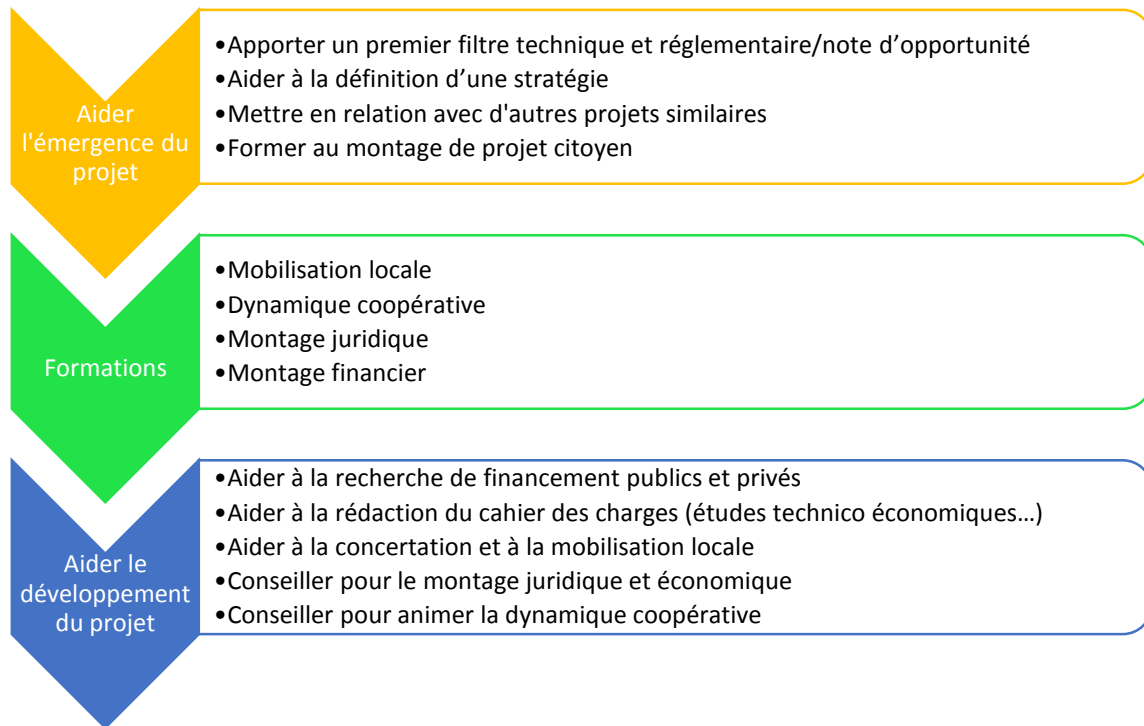
→ **Energie Partagée Investissement**, fonds d'investissement solidaire, complète les fonds propres et permet ainsi aux acteurs locaux de garder la maîtrise du projet.

Energie Partagée

Appel à projets citoyens pour la transition énergétique en Provence Alpes Côte d'Azur

## Un accompagnement à l'émergence des projets citoyens

L'accompagnement consiste à aider les porteurs de projet sur les volets spécifiques à un projet citoyen d'énergie, à savoir : la dynamique coopérative, la mobilisation citoyenne et les montages économiques et juridiques :



Sur le volet technique de chaque filière, il existe des professionnels partenaires du réseau Energie Partagée sur lesquels les porteurs de projets pourront s'appuyer.

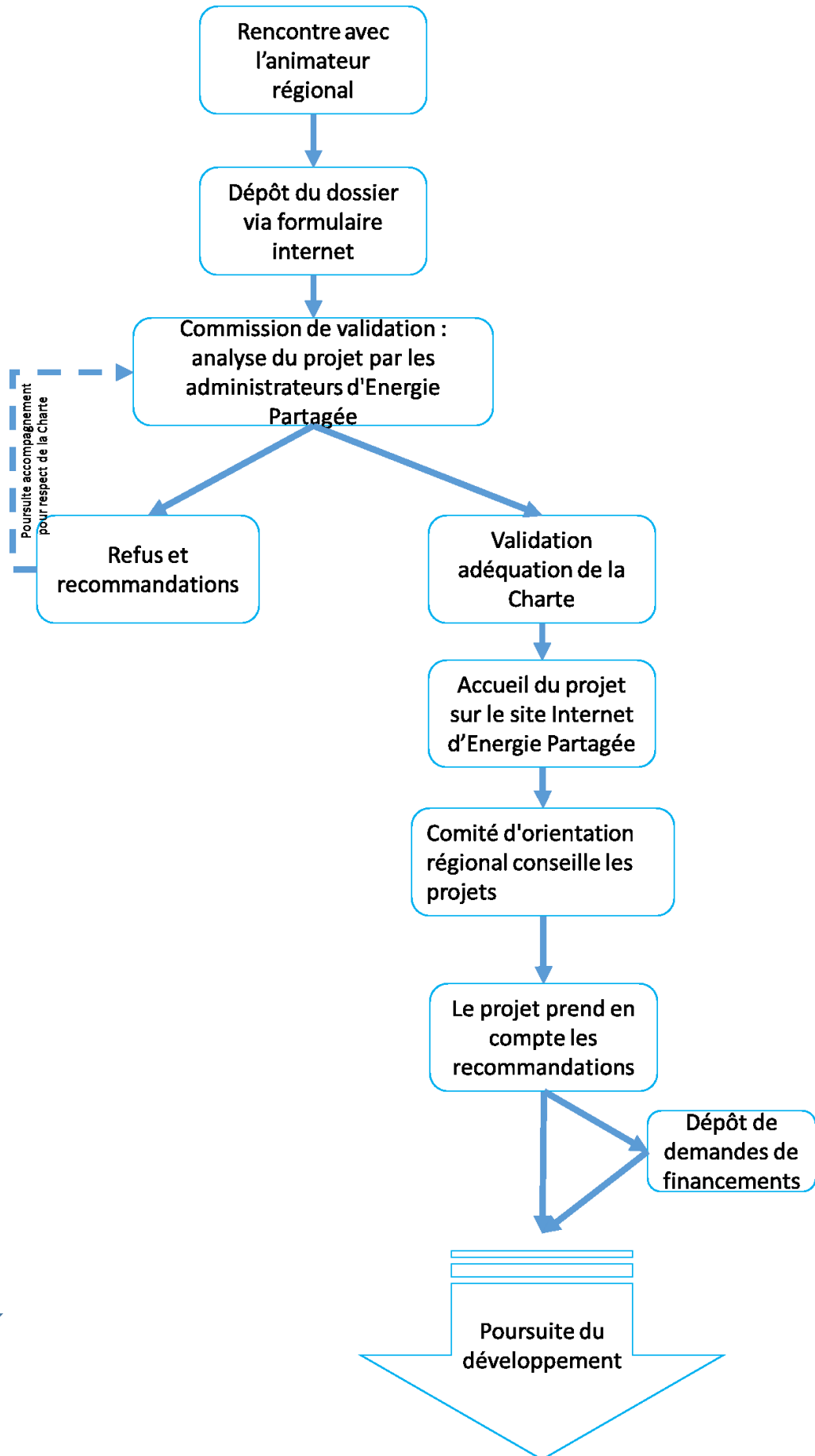
En termes de moyens humains, cet accompagnement sera mis en œuvre par l'animateur régional avec l'appui du réseau Energie Partagée régional et national composé de ses adhérents, de ses bénévoles et de ses partenaires (voir <http://energie-partagee.org/le-mouvement/membres-et-partenaires/>).

### Déroulé

L'accompagnement des projets commence dès la prise de contact avec l'animateur régional. Il se poursuit pendant toute la phase d'émergence du projet. Deux moments particuliers rythmeront cet accompagnement.

1. Lors d'une **commission de validation**, les administrateurs d'Energie Partagée Association étudieront chaque projet pour évaluer son adéquation aux valeurs de notre Charte et émettre si besoin des recommandations pour favoriser son ancrage local.
2. Les projets en accord avec la Charte pourront se présenter à un **comité d'orientation régional** pour bénéficier de conseils dans leurs recherches de financement et d'autorisations administratives. Ce comité sera composé d'experts régionaux aux compétences variées : le Service Energie du Conseil Régional, l'ADEME, la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, l'association France Nature Environnement Provence Alpes Côte d'Azur, et d'autres expertises ponctuelles en fonction des besoins. Ce comité se réunira dès lors que trois projets auront été présentés.

# Accompagnement à l'émergence des projets



## Qui peut être candidat?

- ✓ Toute personne physique et morale : habitants, collectivités, entreprises, associations....
- ✓ Le projet doit se situer en Provence Alpes Côte d'Azur.
- ✓ Toute filière d'énergies renouvelables (électrique et chaleur) et d'économies d'énergies et d'efficacité énergétique.
- ✓ Tout mode de distribution de l'énergie (injection réseau, gré à gré, autoconsommation...).
- ✓ Tout stade d'avancement : de l'émergence à l'investissement.

## Quelles sont les conditions de candidature ?

- ✓ Adhérer aux valeurs de la Charte d'Energie Partagée <http://energie-partagee.org/le-mouvement/la-charte-energie-partagee/>
- ✓ Prévoir un volet maîtrise de la demande d'énergie.
- ✓ Avoir identifié un site(s) potentiel(s) pour l'installation.
- ✓ Avoir déjà associé au moins un autre acteur local.

## Comment candidater?

### 1. Prendre contact avec votre animateur en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Arno Foulon Tél : 06.63.92.49.62

E-mail et Skype : [arno.foulon@energie-partagee.org](mailto:arno.foulon@energie-partagee.org)

### 2. Remplir le formulaire sur

<http://energie-partagee.org/les-projets/soumettre-un-projet/>

## Annexes

- Plaquette de présentation Energie Partagée Région PACA

<http://energie-partagee.org/les-projets/les-reseaux-regionaux/>

- Médiathèque Energie Partagée

<http://energie-partagee.org/documents/mediatheque/>

Avec le soutien de :



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

Rexel  
fondation

POUR LE PROGRÈS ÉNERGÉTIQUE  
sous l'égide  
de la Fondation de France

